

## Énoncé de politique de placement

### Fonds distinct d'obligations mondiales sans restriction Manuvie

#### Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Ce fonds vise à procurer aux porteurs de titres des distributions mensuelles, à préserver le capital et à en favoriser une plus-value à long terme.

#### Stratégie d'investissement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie de placement du fonds sous-jacent consiste à investir judicieusement dans les titres de créance gouvernementaux et de sociétés du monde entier, de toute qualité ou durée. En outre, les sous-conseillers géreront activement les répartitions du Fonds en matière de régions, de pays et de devises, et pourront investir dans des titres émis autant par des marchés développés que par des marchés émergents. Le portefeuille du fonds sous-jacent peut contenir, sans s'y limiter, (i) des obligations de sociétés de première qualité, (ii) des titres à revenu fixe à rendement élevé, (iii) des prêts bancaires et des instruments à taux variable, (iv) des actions privilégiées, (v) des titres convertibles et hybrides, et (vi) des obligations gouvernementales.

Les sous-conseillers en valeurs utilisent une approche ascendante fondamentale de la sélection de titres et de la constitution de portefeuille pour gérer le portefeuille du fonds sous-jacent. Les sous-conseillers choisissent les titres particuliers en fonction d'une analyse fondamentale de chaque émetteur. Cette analyse se concentre sur une évaluation des opérations et de la situation financière de l'émetteur, de ses avantages concurrentiels et de la qualité de son équipe de gestion. Les sociétés qui présentent un modèle d'affaires durable, une proposition de valeur attrayante ou des flux de trésorerie vigoureux, ou les trois à la fois, sont privilégiées. Dans le cadre du processus de recherche, les sous-conseillers cherchent à déceler les aspects les plus attrayants de la structure du capital pour y investir, qu'il s'agisse de prêts bancaires, de billets de premier rang, de billets secondaires, de billets convertibles et d'actions privilégiées.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Intégration du développement durable » dans la section « Renseignements applicables à un ou plusieurs fonds » du prospectus du fonds sous-jacent pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont le fonds sous-jacent utilise l'intégration des facteurs ESG dans le cadre de son processus de placement.

Le portefeuille du fonds sous-jacent est exposé aux devises étrangères. Les sous-conseillers en valeurs ont l'intention d'utiliser des dérivés pour gérer de manière active l'exposition aux devises afin de protéger et d'améliorer les rendements du fonds sous-jacent, sous réserve des règles applicables du Règlement 81-102. De temps à autre, les sous-conseillers en valeurs peuvent recourir à des opérations de couverture des devises pour couvrir jusqu'à 100 % de l'exposition du portefeuille aux devises autres que le dollar canadien. Les placements en devises sont judicieux et visent à ajouter de la valeur et à diversifier davantage les positions du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut utiliser des dérivés tels que, sans s'y limiter, des contrats à terme standardisés, des options, des swaps et des contrats à terme de gré à gré pour couvrir l'exposition du portefeuille aux pertes découlant de l'exposition aux devises, ainsi que du risque associé au crédit et aux taux d'intérêt.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des dérivés ou les utiliser à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, conformément à son objectif de placement et suivant ce qui est autorisé par la législation sur les valeurs mobilières applicables, ou encore conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense au titre des instruments dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture dans l'éventualité où le fonds sous-jacent aurait des rentrées ou des sorties de fonds importantes et pour protéger l'actif du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins autres que de couverture pour investir indirectement dans des titres ou sur des marchés de capitaux et obtenir une position de change. Vous trouverez plus de renseignements sur les dérivés, notamment sur les dérivés auxquels pourrait recourir le fonds sous-jacent, à la rubrique « Risque associé aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent. Vous trouverez plus de renseignements sur les dérivés, notamment sur les dérivés auxquels pourrait recourir le fonds sous-jacent, à la rubrique « Risque associé aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut également investir une partie ou la totalité de son actif dans d'autres fonds de placement, notamment des fonds sous-jacents et des FNB, qui peuvent être gérés ou non par le gestionnaire (ou l'une de ses sociétés affiliées ou associées) afin d'obtenir une participation indirecte aux marchés, aux secteurs ou aux catégories d'actif appropriés. Le fonds sous-jacent peut investir dans des fonds de placement gérés par des gestionnaires de placements non affiliés s'il n'existe pas d'occasions de placement appropriées dans les fonds affiliés. Le fonds sous-jacent peut également investir dans d'autres types de FNB et dans de l'argent, aux termes d'une dispense réglementaire ou comme le permet le Règlement 81-102, tel que décrit à la rubrique « Dispense relative aux FNB » de la section « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document ». Les placements du fonds sous-jacent dans de l'argent ou des titres d'autres fonds de placement peuvent être effectués directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'un dérivé désigné, ou, dans le cas de l'argent, de certificats d'argent. Les fonds sous-jacents seront choisis en tenant compte de facteurs comme l'objectif et les stratégies de placement du fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité. Veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans les fonds sous-jacents » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut placer jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres émis ou garantis par des États ou des organismes étrangers ainsi que des organismes supranationaux acceptés (au sens du Règlement 81-102) notés « AA » ou mieux et, de la même façon, jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres émis ou garantis par des États ou des organismes étrangers ainsi que des organismes supranationaux acceptés notés « AAA » ou mieux. Veuillez vous reporter à la rubrique « Dispense relative aux créances des États étrangers » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des obligations nationales de la République populaire de Chine (« RPC ») négociées sur le marché des obligations interbancaires chinoises, ou dans des obligations de sociétés de la RPC négociées sur le SSE ou le SZSE par l'intermédiaire du programme Bond Connect. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux titres Connect » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut détenir une partie de ses actifs en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme à des fins administratives ou en période de recherche d'occasions de placement ou en raison des conditions générales du marché ou de la conjoncture économique ou politique.

Le fonds sous-jacent peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer des revenus supplémentaires ou gérer ses liquidités à court terme. Pour en savoir plus, reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » du prospectus du fonds sous-jacent.

## Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, le fonds distinct peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chaque risque principal, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

- Risque associé à l'épuisement du capital
- Risque de concentration
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque de change
- Risque de défaillance
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux FNB
- Risque d'illiquidité des prêts à taux variable
- Risque associé aux marchés étrangers
- Risque associé aux fiducies de revenu
- Risque associé aux taux d'intérêt
- Risque associé aux séries multiples
- Risque associé aux remboursements anticipés
- Risque associé aux titres Connect
- Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque associé aux petites sociétés
- Risque de spécialisation
- Risque associé aux porteurs de titres importants
- Risque associé à la fiscalité
- Risque associé aux fonds sous-jacents

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies, ainsi que sur les objectifs et les risques associés au(x) fonds sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit, veuillez vous reporter au prospectus du ou des fonds sous-jacents ou communiquer avec nous pour obtenir un exemplaire imprimé.

## Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie  
500 King Street North  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

Canada, à l'exception du Québec  
**1 888 790-4387**

Québec et clientèle francophone  
**1 800 355-6776**

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site [www.oapcanada.ca](http://www.oapcanada.ca).

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca) pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse [www.ccir-ccrra.org](http://www.ccir-ccrra.org).

## Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.